

Un assuré averti en vaut deux

ONZE HISTOIRES DRAMATIQUEMENT AUTHENTIQUES POUR DÉNONCER CERTAINES PRATIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

« ASSURÉS, SI VOUS SAVIEZ »

JEHANNE COLLARD
ET JEAN-FRANÇOIS LACAN
Albin-Michel. 208 pages, 89 F.

« ASSURÉS, si vous saviez » préviennent l'avocate Jehanne Collard et le journaliste Jean-François Lacan par l'intermédiaire d'un ouvrage destiné à mettre en garde l'assuré qui se cache en chacun de nous. Car nous sommes tous des assurés, ou plutôt nous croyons l'être. Assurés pour toute sorte d'accidents, de dommages ou de sinistres ; assurés que notre compagnie d'assurances nous viendra en aide dans les moments difficiles.

C'est là la preuve de notre

confiante naïveté, car pour les compagnies d'assurances, nous ne sommes pas différents des personnes dont parle Jehanne Collard dans « Assurés, si vous saviez » : « Toutes leurs histoires sont évidemment véridiques : ce plombier qui a souscrit cinq contrats d'assurance pour se voir refuser tout remboursement, ou cet agriculteur, reconnu incapable d'exercer sa profession mais auquel on refuse de reconnaître une invalidité totale et définitive ».

Car le grand talent des assureurs, c'est de savoir jouer sur les mots, et pas à la façon de Raymond Devos. Jouer sur les mots, c'est entre autres établir une subtile distinction entre « totale » et « absolue », et une grossière confusion entre « invalidité » et « infirmité ».



Photo Monique CLOUTRIER.

Après « Victimes de la route : vos droits » et « Victimes : les oubliés de la justice », Jehanne Collard s'est associée au journaliste Jean-François Lacan pour dénoncer les différentes techniques des compagnies d'assurances.

deux visages : « D'un côté le chaleureux partenaire, de l'autre la froide réalité d'opérateurs financiers spécialisés dans les placements massifs ».

Un double aspect que Jehanne Collard dénonce clairement « Qu'importe si l'assuré est flou tant que les comptes de la compagnie restent bénéficiaires ». Le discours de l'avocate est risqué avec le portefeuille des contribuables comme avec la vie des assurés et les indemnisations des victimes ». Un tel discours n'est pas plaisant à nos oreilles d'assurés. Il risque de l'être encore moins à celles des compagnies d'assurances. ■

Mais jouer sur les mots ne suffirait pas, lorsque l'ensemble des sociétés d'assurances françaises ont payé, en 1996, 837 milliards de francs à leurs clients pendant qu'elles en plaçaient 3.000 milliards sur les marchés. Les assureurs répondent avant tout à une logique économique, et présentent